



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20240430-3268-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/06/2024
Date de mise en ligne : 25 juin 2024

EFR

DECISION MUNICIPALE DM_2024_074

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 – De signer la convention avec Bordeaux Métropole, permettant l'accès au restaurant municipal de la Ville, aux agents de Bordeaux Métropole en poste sur la commune de Bègles à l'hôtel de Ville, et précisant les modalités de remboursement par Bordeaux Métropole en contrepartie.

ARTICLE 2 – De percevoir ces recettes sur le chapitre 70, article 70876 du budget principal de la ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 21/06/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**